

Documents en retard : pénalités applicables aux emprunteurs

Une fois le document rendu, la suspension du prêt persiste pour une durée égale à celle du retard (un jour de blocage pour chaque jour de retard)¹.

J - 3	Envoi d'un e-mail de rappel
J + 1	Avertissement de retard par e-mail : prêt bloqué
J + 15	2 ^{ème} relance par e-mail : prêt et accès distant bloqués
J + 30	3 ^{ème} relance par courrier : prêt, communication sur place, réservations différées, accès distant et accès à la salle de lecture bloqués
J + 45	4 ^{ème} relance par courrier : prêt, communication sur place, réservations différées, accès distant et accès à la salle de lecture bloqués

¹ La durée de suspension est calculée sur la base du document le plus en retard. Les autres blocages sont d'emblée levés au retour du document.